

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 27/09/2016, À 18 H 30

Tél. : 03.86.33.40.46

Fax : 03.86.32.45.73

Mercredi de 15 h à 17 h

Samedi de 9 h 30 à 11 h 30

Membres présents : Madame MILLEREAUX Monique (Maire), Madame DUCHENNE Karine (Adjointe), Mesdames LEBIGRE Natacha, ROUX Isabelle, TARRINHA Nathalie, Messieurs AMICHAULT Jean-Claude, CULLIERE Nicolas, MILLEREAUX Vincent (Conseillers Municipaux).

Absents excusés : Pouvoir de Monsieur OLIVETTI Gilbert à Madame ROUX Isabelle
Pouvoir de Monsieur CULLIERE Jean-Paul à Monsieur CULLIERE Nicolas

Secrétaire de séance : Monsieur CULLIERE Nicolas

-
- 1°) Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal
 - 2°) Suivi des dossiers d'autorisation de voirie (CU – DP – PC)
 - 3°) Suivi des commissions
 - 4°) Contrat de François IPPOLITO
 - 5°) Diagnostic réseau eau potable
 - 6°) Compte rendu de la réunion de lancement des contrôles d'assainissement
 - 7°) CCAVM : Statuts au 01/01/2017
 - 8°) CCAVM : Projet de schéma de mutualisations
 - 9°) Appel d'offres : Travaux toiture église
 - 10°) Appel d'offres : Etude réfections salle polyvalente, gîte (à côté du presbytère)
 - 11°) Commune de Précy le Sec : Frais scolaires 2014-2015
 - 12°) Prévision des dates pour :
 - le repas des Aînés – Menu et colis
 - le Noël des enfants
 - la galette des rois
 - 13°) Préavis logement communal
 - 14°) Montant loyer logement communal
 - 15°) Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle : Résultats
 - 16°) Amortissement subvention de l'abri de bus du Lac Sauvain : Durée et décision modificative
 - 17°) Réunion lancement PLUI
 - 18°) Bilan vide grenier
 - 19°) Questions diverses

Madame le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour les points suivants :
- Location gîte de la salle polyvalente

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil à 18 heures 30.

1°) Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Le dernier compte rendu du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

2°) Suivi des dossiers d'autorisation de voirie (CU – DP – PC)

CU – Parcelles pour la vente des terrains de la Famille DEMARS

DP et PC – Néant

3°) Suivi des commissions

Aucune commission n'a eu lieu depuis la dernière réunion de conseil.

4°) Contrat de François IPPOLITO

Monsieur François IPPOLITO est nommé adjoint technique territorial de 2^{ème} classe STAGIAIRE à compter du 1^{er} octobre 2016. A compter de cette même date et vu sa reconstitution de carrière, Monsieur François IPPOLITO sera placé au 9^{ème} échelon de l'échelle 3 de rémunération, avec un reliquat de 2 ans 6 mois et 9 jours. Il percevra la rémunération afférente à l'indice brut 364, majoré 338 (au prorata de son temps de travail hebdomadaire soit 24/35^{ème}) + 10 points de NBI

5°) Diagnostic réseau eau potable

Une réunion avec le bureau d'études BIOS a eu lieu le 15 Septembre pour la présentation de la 1^{ère} phase (état des lieux de notre réseau). Madame le maire indique que le réseau est vieillissant et que des travaux seront nécessaires. Des plans du réseau ont été remis lors de cette réunion et Madame le Maire demande à Messieurs CULLIERE Jean-Paul et AMICHAULT Jean-Claude de les vérifier avant la prochaine réunion avec BIOS.

6°) Compte rendu de la réunion de lancement des contrôles d'assainissement

Madame le maire a assisté à une réunion d'information le 23 Septembre avec le syndicat Puisaye Forterre. Les contrôles débiteront début 2017. Une réunion publique aura lieu à la salle polyvalente avant la fin de l'année.

7°) CCAVM : Révision des statuts au 01/01/2017

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la délibération du conseil communautaire en date du 12 Septembre 2016, concernant la révision des statuts de la CCAVM.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal, valide les nouveaux statuts de la CCAVM.

8°) CCAVM : Projet de schéma de mutualisation

En vertu de l'article L.5211-39-1 du Code Général des collectivités territoriales, le conseil communautaire de la CCAVM a validé, par délibération en date du 12 Septembre 2016, un projet de schéma relatif aux mutualisations entre les services de la Communauté de communes et ceux des Communes membres. Conformément à la législation, ce projet de schéma est transmis à chacun des conseils municipaux pour avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de donner un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan.

9°) Appel d'offres : Travaux toiture église

Madame le Maire explique qu'un appel d'offres doit être fait auprès de plusieurs artisans. Ensuite la commission concernée se réunira pour noter les différents devis et établir un choix.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise Madame le Maire à lancer cet appel d'offres.

10°) Appel d'offres : Etude réfection salle polyvalente, gîte (à côté du presbytère)

Aux regards de la complexité de ces projets, il est conseillé de demander une étude de faisabilité technique et économique pour nous permettre de statuer sur la hiérarchisation des interventions. Un appel d'offres auprès de plusieurs bureaux d'étude sera demandé.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise Madame le Maire à lancer cet appel d'offres.

11°) Commune de Précy le Sec : Frais scolaires 2014-2015

Le conseil accepte à l'unanimité la participation aux frais scolaires pour l'année 2014-2015 demandée par la Commune de Précy le Sec pour 6 élèves, soit un montant de 1 774.02 Euros (295.67 Euros par enfant)

12°) Prévision des dates pour les fêtes de fin d'année

Comme les années précédentes, les Aînés auront le choix du repas ou du colis pour les fêtes de fin d'année. La date pour le repas est le samedi 10 décembre 2016 à 12 h au Chalet de la Cure. Les personnes qui souhaitent accompagner les anciens peuvent se faire inscrire à la Mairie. Une participation de 30.00 € leur sera demandée.

L'Arbre de Noël pour les enfants aura lieu le samedi 17 décembre 2016 à la salle polyvalente. En ce qui concerne le montant du cadeau, il a été décidé à l'unanimité de conserver la même somme que l'année précédente soit 15.00 € par enfants. Les enfants entre 13 et 16 ans auront des bons pour des entrées au cinéma d'Avallon.

La date pour le spectacle de Montillot n'est pas connue à ce jour.

La galette des rois aura lieu le samedi 14 Janvier 2017 à 16 heures à la salle polyvalente.

Monsieur AMICHAULT Jean-Claude quitte la réunion pour raisons personnelles et donne pouvoir à Madame LEBIGRE.

13°) Préavis logement communal

Madame le Maire informe le conseil municipal que la locataire du logement situé au-dessus de la Mairie a donné son préavis pour le 20 Novembre.

14°) Montant loyer logement communal

Après délibération, le conseil municipal fixe le loyer mensuel du logement situé au-dessus de la mairie à 370 euros et charge Madame le Maire de passer une annonce.

15°) Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle : Résultats

Suite à la demande de Madame le maire, la commune a été reconnue en catastrophe naturelle. Les administrés ayant subi des dégâts ainsi que la commune pourront être indemnisés après déclaration auprès de leur assureur.

16°) Amortissement subvention de l'abri de bus du Lac Sauvín : Durée et décision modificative

Une décision modificative concernant la régularisation d'amortissement doit être prise pour la subvention de l'abri bus du Lac Sauvín :

- Dépenses de fonctionnement, compte 023 : - 400 EUR
- Recettes d'investissement, compte 021 : - 400 EUR
- Dépenses de fonctionnement, compte 6811-042 : +400 EUR
- Recettes d'investissement, compte 28041482-040 : +400 EUR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'accepter cette décision modificative.

17°) Réunion lancement PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Madame le Maire (titulaire) et Madame LEBIGRE (suppléante) sont conviées à un séminaire le 5 Octobre à Avallon concernant ce projet. Ensuite, une réunion de terrain aura lieu dans la commune le lundi 17 Octobre de 16h00 à 19h00. Ce projet étant important, Madame le Maire insiste sur la présence des élus à cette réunion.

18°) Bilan vide grenier

Les dépenses sont de 1159,63 euros. Les recettes sont de 2136,60 euros. Les bénéficiaires sont de 976.97 euros. Le conseil municipal remercie toutes les personnes qui se sont associées à la réussite de cette manifestation.

19°) Location gîte de la salle polyvalente

Madame DUCHENNE explique qu'une réservation pour le gîte a été demandée pour 9 nuits fin Octobre. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'établir un tarif à 200 €.

20°) Questions diverses

- Madame le Maire indique que la commune achètera des sapins de Noël comme les autres années et qu'il conviendra aux administrés de les décorer.
- Madame le Maire donne lecture d'un courrier adressé par Madame LEBIGRE Natacha et Monsieur CHESNE Alain indiquant qu'ils souhaitent acquérir une parcelle de la commune (A198) bordée par leurs propriétés. Madame le Maire demandera aux domaines le prix du m² de cette parcelle.
- Madame le Maire indique que la sortie arrière du cimetière est en très mauvais état (portes et mur).
- Natura 2000 et le Conservatoire des sites souhaitent rencontrer Madame le Maire ainsi que les élus sur les conventions existant à ce jour.

Séance levée à 21h00.

Vu par Nous, le Maire de Saint-Moré, pour être affiché le 12/10/2016 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

Le Maire
M^{me} Monique MILLEREAUX
SAINT-MORÉ
TONNE